

Séance du vendredi 18 Décembre 1914.

Présidence de M. Penzance.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents: M. M. Rimond, Alexandre Bérard, Chastenet, Chantemps, Doumer, Gervais, Guittier, Lucien Hubert, Demouvier, Tourties, d'Intillac, Millies-Lacroix, Henri Michel, Spongeot, Courrou, Cronillot, - De Selves.

M. le Président fait connaître à la Commission qu'il n'a encore aucune communication importante à lui faire, mais qu'il a eu devoir lui résigner pour lui annoncer que M. M. les ministres de la guerre et des finances ont exprimé le désir d'être entendus par elle, le premier, demain à 2 heures et le second, le même jour à 4 heures 1/2. Il lui demande; elle entend consentir à ces demandes.

La Commission décide qu'elle les entendra demain aux heures sus indiquées.

M. le Président donne lecture d'une

2

note qui lui a été remise sur la fabrication
 du pain d'Alsace, ainsi que d'un vœu
 de la Société des agriculteurs de France
 demandant que la population des départements
 envahis soit exonérée du paiement des
 contributions pendant les années 1914 et
 1915.

Il fait savoir, en même temps, à ses
 collègues qu'il a reçu une note rectificative
 au sujet des crédits de l'Administration
 des Postes et Télégraphes inscrits dans le
 projet de Douanes provisoires.

Enfin il invite la commission à
 échanger quelques observations sur ce
 projet qui sera voté prochainement par
 la Chambre des Députés. Certes, au
 lieu de six Douanes, le Gouvernement
 aurait-il pu n'en demander que trois,
 mais la commission n'a pas à s'immiscer
 dans cette question. Il ne partage pas
 absolument la manière de voir de M.
 Ribot qui a englobé toutes les dépenses
 de guerre avec les dépenses normales, ce qui
 peut ouvrir la porte à des dépenses qui se
 continueront dans les exercices postérieurs,
 et il se propose, si la commission est de

est avis, à lui poser demain un question sur ce mode de procéder (adhésion).

Un échange d'observations a lieu ensuite sur ce point et sur différents articles du projet entre no. no. Doumer, Ledesmes, Tenonviller, Michel, Linlithga, Moitrier-Laeroix, Couron, Chartemps et Armond, rapporteur général.

Ce dernier, qui n'a qu'un temps très restreint pour faire son rapport et qui sera dans l'impossibilité d'examiner les crédits proposés pour chaque ministère et de dire pourquoi tels chiffres ont été proposés plutôt que tels autres, si ces chiffres résultent ou non de lois votées, n'aura, en résumé, qu'à indiquer d'une façon générale les raisons données par le Gouvernement dont il se contentera de prendre acte, — puisque rien ne sera demandé sur ce point aux rapporteurs spéciaux.

no. no. Lucien Robert et Gerard, à propos de l'art. 12, indiquent qu'un crédit de 300 millions sera ouvert au ministre de l'intérieur pour la réparation des dommages matériels résultant des faits de guerre, demandant à constater que

4

tous les membres de la commission sont
unanimes à penser que la réparation de
ces dommages doit être intégrale.

La séance est levée à 4 heures.
